

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240708-DEL_24_06_04-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-06-04

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'ACTE D'ACHAT DES PARCELLES A 624
ET 625 LIEUDIT « LES COULAUX »**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 03.07.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 30 janvier 2012 a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente d'une bande de parcelles appartenant à Mme PLAZA, lieudit Les Coulaux, afin de pouvoir effectuer les aménagements extérieurs des 5 logements sociaux communaux.

Puis il expose ce qui suit :

Il était proposé en échange de réaliser une clôture sur la totalité de la longueur des parcelles cédées. Un document d'arpentage avait été réalisé par M. CARLIN, géomètre.

Cependant, cette transaction n'avait pu aboutir, la succession du défunt mari de Mme PLAZA étant toujours en cours.

A ce jour, les travaux ont été faits mais la situation n'est pas régularisée.

Il est donc proposé, dans le cas où Mme PLAZA est bien l'unique propriétaire, d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées A 624 et 625 pour une superficie totale de 45 m², les travaux de clôture ayant été réalisés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section A 624 et 625 d'une superficie totale de 45 m², à l'euro symbolique ;
- **PRECISE** que les frais de notaires et de géomètre sont à la charge de la commune ;

- **CONFIE** le dossier d'acquisition des parcelles précitées à Maître Thomas MOREAU, Notaire à Saint Saturnin les Apt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte notarié et tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned below the name Muriel PONTET.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240708-DEL_24_06_04-DE